



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 6 juillet 2026 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation des éléments suivants :

Une résidence unifamiliale isolée existante à 5,64 mètres de la ligne latérale contrairement à la marge de recul minimale latérale de 6,1 mètres.

Un atelier existant à 0,41 mètre de la ligne latérale, contrairement à la marge de recul minimale latérale de 1,5 mètre.

Le tout tel que mentionné aux articles 49 et 53 du Règlement de zonage 09-207 et à la grille de spécifications pour la zone HU-205.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Michel Rhéaume, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2026, sous le numéro 8118.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 821 043
2, chemin du Ruisseau

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 23^e jour du mois de juin 2026.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier